

# La Caisse Nationale

D'ECONOMIE

VOL. 1—No. 2

JUILLET 1904

Abonnement : 25c par année

## Un bon placement

“La Caisse d'Economie” ressemble en tous points à la Société fondée en France il y a plus de vingt ans, qui porte le nom de “Les Prévoyants de l'Avenir”. Cette société ne demandait à ses membres qu'une souscription mensuelle d'un franc durant un terme de vingt années. A l'expiration de ces vingt années, les souscripteurs devaient se partager les intérêts annuels du capital accumulé.

Nous savons ce qui s'est produit en France lorsque les premières vingt années de la Société eurent été complétées. Une loi du Parlement français amena les “Prévoyants de l'Avenir” à ne retirer annuellement, pendant les dix années suivantes, qu'une somme ne dépassant pas une fois et demie le capital par eux versé durant les vingt premières années.

Chaque membre de la Société, qui avait versé une somme de \$48.00 au fonds commun, reçoit maintenant une pension annuelle de \$72.00.

On se demandera comment un résultat si extraordinaire peut se produire. C'est que tous les souscripteurs, qui ont contribué à former le capital de la Société, ne sont pas présents, à la fin des vingt années, pour se partager les bénéfices.

Ce sont les survivants seuls qui retirent des profits. Le seul risque qu'encourt le sociétaire est de décéder avant d'avoir complété ses vingt ans. S'il ne veut pas encourir ce risque, il peut, en payant un léger supplément, obtenir pour ses héritiers le remboursement de ce qu'il a versé.

Il y a peu de placements qui soient aussi sûrs et aussi rémunérateurs.

“La Caisse Nationale d'Economie” est administrée par le bureau de direction de la Société Saint-Jean-Baptiste et ses fonds sont placés sur des valeurs de premier ordre. Pas un seul sou du capital ne peut être distrait pour quelque raison que ce soit. Il n'y a que les intérêts de ce capital qui puissent être distribués. Le père de famille qui verse chaque mois vingt-cinq sous ou cinquante sous à cette Caisse, pour son enfant, est certain que le petit capital qu'il économisera ainsi, durant les vingt années qui suivront, assurera à son enfant une petite rente viagère plus considérable qu'un capital dix fois plus grand ne pourrait lui procurer ailleurs.

Il y a peu de pères de famille qui ne puissent inscrire leurs enfants à “La Caisse Nationale d'Economie”. C'est un très léger sacrifice qu'ils se loueront d'avoir fait plus tard. On peut appeler les enfants eux-mêmes à économiser suffisam-